



**SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS
DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE**

Monsieur le Président de CCI France

8-10 Rue Pierre Brossolette,

92300 - Levallois-Perret

A Paris, le 22 février 2023

Objet : préavis de grève

Monsieur le Président,

Contre le projet de réforme des retraites, le syndicat CFDT du personnel des Chambres de Commerce et d'Industrie, s'associe à la mobilisation intersyndicale du 7 mars 2023.

A cet effet, il dépose par la présente, au sens des articles L2141 et suivants du Code du Travail, conformément à l'article L2512 et suivants du Code du Travail, un préavis de grève de 24 heures pour le mardi 7 mars 2023 à 0 h.

Ce préavis couvre l'ensemble des personnels des Chambres de Commerce et d'Industrie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos sentiments respectueux.

Laurence DUTEL

Secrétaire Générale CFDT-CCI